

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 4

2 janvier 2009

SOMMAIRE

Advanta Investholding S.à r.l.	146	Gerüstbau A. Mathieu GmbH	178
Alpha Industrial Holding S.à r.l.	149	ICG Mezzanine Luxco No. 3 S.à r.l.	158
Barbasa S.à r.l.	163	IDX Company S.A.	152
Begyval S.A.	151	Intermediate Finance Europe II SICAR ..	179
Bimaculatus S.à r.l.	147	L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Lo- gistik Diekirch S.A.)	157
Blue Partners S.à r.l.	192	L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Lo- gistik Diekirch S.A.)	169
Brannefalk Invest	161	Luxproject S.à r.l.	167
C7 Princes (Lux) S.à.r.l.	183	Luxtotechnology S.à r.l.	172
C8 Land S.à r.l.	192	Mangrove III S.C.A. SICAR	174
Carraro International S.A.	149	Marienberg S.A.	192
ColData 4 (Lux) S.à r.l.	181	Mediterraneo Vip S.A.	181
ColDéfense CB3 (Lux) S.à r.l.	154	Millipart S.à r.l.	147
ColDif (Lux) S.à r.l.	150	Miltec S.à r.l.	148
ColHagen S.à.r.l.	147	Molzberger S.à r.l.	189
Colony Blue Investor S.à.r.l.	181	Muse Holdings S.à r.l.	151
Colony MARS (Lux) Investor S.à r.l.	183	MX Only One S.à r.l.	154
Colyzeo II Investment S.à r.l.	149	Nesama S.A.	173
CVIII Italia S.à r.l.	164	Nios Holding S.A.	152
Cz2 Bazar S.à r.l.	191	Nord/LB Covered Finance Bank S.A.	183
Cz2 Data S.à r.l.	184	P 2 S.A.	184
Cz2 Fair S.à r.l.	182	Profit-Office-Center SA	146
Dofleini S.à r.l.	167	Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l.	148
Eden Resort S.A.	166	Rotario International S.à r.l.	148
E. Jegen S.à r.l.	170	S.C. Meyers & Krack	164
Euphorbia Invest S.A.	150	Tamerza Invest SA	163
European Financing Partners S.A.	150	Uppsala S.A.	182
Feng Cheng S.à r.l.	155	Vantage Media Group S.A.	146
First Euro Industrial Properties II S.à r.l.	176		

Vantage Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.614.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juin 2008 à 15.00 heures

Reconduction des mandats de Messieurs Didier Bottge, Frédéric Otto, Marc Ambroisien et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. Révision S.A. 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008157065/817/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Profit-Office-Center SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 111.216.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 09.12.2008.

Pour Profit-Office-Center SA

International Consulting Worldwide Sàrl

2, rue de la Moselle, L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2008153182/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Advanta Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.928.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 21 novembre 2008 à 14.00 heures

le siège social et les bureaux sont établis au 60, Grand-rue, niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 24/11/2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 novembre 2008.

ADVANTA INVESTHOLDING S.A R.L., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL (SPF)

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

60, Grand-rue/Niveau 2, P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG

International Tax Planners

Référence de publication: 2008156896/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Millipart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.435.

Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 316 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion consolidé, la société sous rubrique a déposé le 16/12/2008 les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle des ces comptes de sa société mère, à savoir la société Millipore Corporation, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg préalablement enregistrés sous la référence LSO-CX/05931, à l'appui de ses comptes annuels au 31 décembre 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008156821/1729/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05937. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

ColHagen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 116.309.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156756/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Bimaculatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.825.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 27 novembre 2008

1. Madame Adriana de ALCANTARA et Monsieur Barry PORTER ont démissionné de leur mandat de gérant.
2. La société à responsabilité limitée ALCANJANE S.à r.l., R.C.S Luxembourg B 143.007, ayant son siège social à L-7244 Bereldange, 2, rue de la Paix, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.
3. Le nombre de gérants est réduit de quatre (4) à trois (3).

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIMACULATUS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157094/8620/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06217. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Miltec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 128.547.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 août 2008:

1. accepter la démission de Graça Da Conceição COLMAN comme gérant administratif de la société, à compter du 29 août 2008.
2. nommer Riaz Husain, né le 17 octobre 1952 à Karachi (Pakistan), demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme nouveau gérant administratif de la société, à compter du 29 août 2008 et pour une durée de six années.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour Miltec Sàrl

Riaz Husain / Piers Erskine

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2008157081/759/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00448. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 111.300.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée annuelle ordinaire tenue le 7 juillet 2008

Nominations statutaires:

L'assemblée a pris la décision de prolonger le mandat du réviseur externe, KPMG, pour une période de 3 ans à compter du 04.10.2008 (AG du 07.07.2008).

Pour extrait sincère et conforme

Delphine de Timary

Avocat

Référence de publication: 2008157079/296/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Rotario International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 136.718.

—
La soussignée, VIP Global (Luxembourg) Sàrl, ayant son siège social et ses bureaux au 14, Um Mierscherbiërg, L-7526 MERSCH, dénonce le siège situé au 14, Um Mierscherbiërg, L-7526 MERSCH, de la société:

ROTARIO INTERNATIONAL Sàrl

R.C. Luxembourg, Section B, numéro 136.718

à effet du 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, 10 décembre 2008.

VIP Global (Luxembourg) Sàrl

J. E. Vrolijk

Gérant

Référence de publication: 2008156906/801043/18.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2008, réf. DSO-CX00237. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080185048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Carraro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 68.721.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 novembre 2008, acte n° 626 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008157040/208/14.

(080185637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Colyzeo II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 135.509.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008156902/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Alpha Industrial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 129.732.

Extrait des résolutions des Associés prises en date du 1^{er} novembre 2008

Je soussigné, Gregor Klaedtke, manager de la société, certifie que les associés de la société:

ALPHA OPK S.A., une société dont le siège social est à 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg;

Apollo Beteiligungen Management GmbH, une société dont le siège social est à 55, Im Trutz Frankfurt, 60322 Frankfurt am Main, Allemagne;

CHSC Capital Corp LVII, une société dont le siège social est à 12700, Whitewater Drive, MN 55343 Minnetonka, Etats-Unis;

représentés par leurs directeurs, ont adopté la résolution suivante:

Désignation de Monsieur Mirko Fischer, né à Gelsenkirchen, en Allemagne, le 6 mai 1975, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que manager de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Alpha Industrial Holding S.à r.l.
Gregor Klaedtke
Manager

Référence de publication: 2008157076/9416/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Coldif (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.119.

Suivant décision du liquidateur, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156894/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Euphorbia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008153176/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05907. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

European Financing Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 101.070.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 15 mai 2008

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire que le mandat de la personne suivante expire au 1^{er} décembre 2008:

- Compania Espanola de Financiación del Desarrollo, COFIDES, S.A., ayant son siège social au Principe de Vergara n° 132, 28002 Madrid, Espagne,

Par ailleurs, l'assemblée générale a décidé de nommer la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société à partir du 1^{er} décembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la Société:

- Danish International Investment Funds, Self-Governing Funds, enregistré sous le numéro SE-No. 13 90 36 89 du Royal Danish Ministry of Foreign Affairs, ayant son siège social au Bremerholm 4,1069 Copenhagen K, Denmark.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour EUROPEAN FINANCING PARTNERS S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008156572/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04764. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Begyval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 69.430.

Extrait des résolutions prises à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social exceptionnellement le 6 novembre 2008

6^e Résolution

L'Assemblée Générale acte la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, Employé Privé demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Madame Bernadette Vanneste, épouse, Mourlon-Beernaert, Directrice, demeurant au 36, avenue Marie-Jeanne à B-1640 Rhode Saint-Genèse nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

De même, l'Assemblée Générale décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de trois à cinq et de nommer avec effet immédiat Madame Gwendoline Mourlon-Beernaert, épouse Guyot, employée, demeurant au 11, rue de la Montagne à B-1331 Rosières et Monsieur Valéry Mourlon-Beernaert, employé, demeurant au 90, avenue Ernest Solvay à B-1310 La Hulpe nouveaux Administrateurs.

Les mandats des nouveaux Administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEGYVAL S.A.

Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008156424/565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.601.

En date du 30 septembre 2008, la société Columbus VC Ltd. a cédé ses 1.909 parts sociales de la société à responsabilité limitée Muse Holdings S.à r.l. à la société anonyme VDCI S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B n° 70.292.

La situation est dorénavant la suivante:

1.	VDCI S.A.	1.909 parts sociales
2.	EMBASSY EAGLE HOLDINGS S.A.	906 parts sociales
3.	MONARCHY ENTERPRISES HOLDINGS B.V.	906 parts sociales
4.	CPH Capital Pty Ltd.	725 parts sociales
5.	Trian Partners Master Fund, L.P.	522 parts sociales
6.	Trian Partners, L.P.	130 parts sociales
7.	TCMG-MA, LLC	44 parts sociales
8.	Trian Partners Parallel Fund I, L.P.	24 parts sociales
9.	Trian Partners Parallel Fund II, L.P.	5 parts sociales

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Muse Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008157058/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Nios Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 41.160.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 novembre 2008

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Mme Axelle Rémiche, née le 16 avril 1973 à Arlon (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

2. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour NIOS HOLDING Société Anonyme

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008157191/34/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

IDX Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 92.677.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ZOLA MARITIME LLC, a company having its registered office at Suite 13, First Flor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, registration number 051864 at the register International Business companies on the Seychelles, (the "Principal")

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on November 4th, 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. IDX Company S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 92.677, has been incorporated by deed of the undersigned notary then residing in Luxembourg-Eich on March 24th, 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 449 on April 24th, 2003.

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ZOLA MARITIME LLC, une société ayant son siège social à Suite 13, First Flor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles, numéro de registre 051864 au Registre International des Business Companies aux Seychelles, (le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 4 novembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

II. IDX Company S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 92.677 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 24 mars 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 449 du 24 avril 2003.

III. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune;

IV. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

VI. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47262. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008157278/206/81.

(080185552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

ColDéfense CB3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.913.

Suivant décision du liquidateur, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156895/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

MX Only One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.823.

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Ségolène BENTZ, agent commercial immobilier, demeurant à B-6810 Chiny, Bellevue 7 (Belgique), ici représentée par Monsieur Alain DONVIL, employé privé, demeurant à B-6724 Habay-la-Neuve, rue du Routeux 2 (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire est demeurée ci-annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MX ONLY ONE S.à r.l., avec siège social à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 112.823, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil C numéro 536 du 14 mars 2006.

L'associé unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon avec effet au 1^{er} mars 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 4 (alinéa 1^{er}) des statuts:

Art. 4. (alinéa premier)

"Le siège social de la Société est établi dans la commune de Steinfort."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ségolène Bentz, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} août 2008. LAC/2008/32200. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008157432/202/39.

(080185550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Feng Cheng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 16, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 143.451.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le deux décembre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Madame Yongfen LIU, sans état particulier, demeurant à L-9391 Reisdorf, 1, route de Larochette,

Monsieur Yongguo LIU, commerçant, demeurant à L-9391 Reisdorf, 1, route de Larochette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "FENG CHENG S. à R.L."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Diekirch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, avec établissement de restauration.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124,-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par les associés comme suit:

Madame Yongfen LIU, sans état particulier, demeurant à L-9391 Reisdorf,	
1, route de Larochette, cinquante parts	50
Monsieur Yongguo LIU, commerçant, demeurant à L-9391 Reisdorf,	
1, route de Larochette, cinquante parts	50
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT (1.100,-) EUROS.

Déclaration

Pour la perception des droits d'enregistrement, les parties déclarent qu'il s'agit d'une société familiale (entre mari et femme).

Résolutions

Et à l'instant, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Yongguo LIU, préqualifié.
- 2.- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée, Madame Yongfen LIU, préqualifiée.
- 3.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
- 4.- L'adresse de la société est fixée à L-9227 Diekirch, 16, rue de l'Esplanade.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LIU - LIU - THOLL

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2008. Relation: MER/2008/1955. Reçu trente et un Euros A 0,25% = 31,- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 12 décembre 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008157434/232/91.

(080185603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Logistik Diekirch S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 67.

R.C.S. Luxembourg B 93.200.

L'an deux mille huit, le neuf juin.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme L.T.L.D. S.A., LUXEMBURGER TRANSPORT LOGISTIK DIEKIRCH S.A., ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, Maison 62, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 93200, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, de résidence à Diekirch, en date du 10 septembre 1999, publié au Mémorial C page 42.293 de 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 17 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 450 du 2 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Freddy HECK, administrateur de sociétés, demeurant à B-Eupen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre BARATTO, administrateur de sociétés, demeurant à B-Waimes.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bernd HECK, administrateur de sociétés, demeurant à B-Eupen.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les MILLE (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital à concurrence de VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ (22.785.-) EUROS, de manière à le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE (31.000.-) EUROS à CINQUANTE-TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ (53.785.-) EUROS, par l'émission de SEPT CENT TRENTE-CINQ (735) actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN (31.-) EUROS chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, libérées en espèces ensemble avec une prime d'émission de DEUX CENT VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT QUINZE (227.215.-) EUROS.

2.- Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Souscription et libération des nouvelles actions.

4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5.- Changement du siège social.

6.- Suppression du deuxième paragraphe de l'article 11 et de la totalité de l'article 17 des statuts.

7.- Nomination d'un nouvel administrateur.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ (22.785.-) EUROS, de manière à le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE (31.000.-) EUROS à CINQUANTE-TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ (53.785.-) EUROS, par l'émission de SEPT CENT TRENTE-CINQ (735) actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN (31.-) EUROS chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, libérées en espèces ensemble avec une prime d'émission de DEUX CENT VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT QUINZE (227.215.-) EUROS.

Deuxième résolution

Il résulte d'un écrit daté du 8 avril 2008 que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la souscription des SEPT CENT TRENTE-CINQ (735) nouvelles actions par la société anonyme de droit belge JEAN HECK EUPEN, TRANSPORTS ET LOGISTIQUE S.A., ayant son siège social à B-4701 Eupen-Kettenis, 9, Siebeponisweg,

Ici représentée par Monsieur Pierre BARATTO, préqualifié,

Qui après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, ainsi que cela résulte du rapport du réviseur d'entreprises Alain KOHNEN, daté du 22 avril 2008, et souscrire les SEPT CENT TRENTE-CINQ (735) actions nouvelles, d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN (31.-)

EUROS chacune et les libérer entièrement en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de DEUX CENT VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT QUINZE (227.215.-) EUROS.

Le montant total de DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250.000.-) EUROS en espèces est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à CINQUANTE-TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ (53.785.-) EUROS, représenté par MILLE SEPT CENT TRENTE-CINQ (1.735) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN (31.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à Wilwerdange, Maison 67, et ce, à partir du 1^{er} septembre 2008.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 11, ainsi que la totalité de l'article 17 des statuts.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur pour une durée de six ans: la société anonyme JEAN HECK EUPEN, TRANSPORTS ET LOGISTIQUE S.A., prémentionnée, avec comme représentant permanent Monsieur Christian BERTRAND, administrateur de sociétés, demeurant à B-4651 Battice, 49, Thier Martin.

Elle renouvelle également pour une durée de six ans le mandat comme administrateurs de Messieurs Freddy HECK, Bernd HECK et Pierre BARATTO, tous préqualifiés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ TROIS MILLE TROIS CENTS (3.300.-) EUROS.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: F. Heck, Baratto, B. Heck, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 12 juin 2008, Relation: MER/2008/986. — Reçu mille deux cent cinquante euros à 0,5 % = 1.250 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juin 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008157322/232/90.

(080185448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

ICG Mezzanine Luxco No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.970.

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

ICG MEZZANINE FUND 2000 C.V., a company incorporated under the law of Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, P.O. Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, JE4 8PQ represented by its general partner INTERMEDIATE CAPITAL GP LIMITED, having its registered office at Kleinwort Benson House, P.O. Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, JE4 8PQ, registered in Jersey under number 77367, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Aichouba Becheikh, private employee, residing at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that INTERMEDIATE CAPITAL GP LIMITED, prenamed acting as general partner of ICG MEZZANINE FUND 2000 C.V., prenamed, is the sole shareholder of ICG MEZZANINE LUXCO No. 3, S. à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered

office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 76970, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 30th of June, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 567 dated 25th July 2001.

The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 6, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of June 27, 2006 number 1240 (the "Company").

The Sole Shareholder representing 100% of the Company's share capital requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder hears the report of the Independent Auditor as at 31 March 2007.

The Sole Shareholder decides to approve the accounts of the Company as of 31 March 2007 as they were presented on behalf of the board of managers ("conseil de gérance") as well as the report of the board of managers.

The result of the financial year ending on 31 March 2007 amounting to EUR - 17,494.46 and the Result brought forward being a loss of EUR 40,081.31, the Sole Shareholder decides to carry forward to the following financial year the total result i.e. a loss of EUR 57,575.77.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to approve the financial statements of the Company as of 31 March 2008 as they were presented on behalf of the board of managers ("conseil de gérance") as well as the report of the board of managers.

The result of the financial year ending on 31 March 2008 amounting to EUR 44,661.90 and the Result brought forward being a loss of EUR 57,575.77, the Sole Shareholder decides to carry forward to the following financial year the total result i.e. a loss of EUR 12,913.87.

The accounts as at 31 March 2007 and as at 31 March 2008 shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The Sole Shareholder ratifies the co-opting of Mrs Valérie Strappa, private employee, having her professional address at 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, as manager of the Company with effect as of 17 December 2007 and appoints her as manager of the Company for an unlimited period.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers ("conseil de gérance") for the exercise of their mandates for the business years as at 31 March 2007 and as at 31 March 2008.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve and to put the company into liquidation with immediate effect.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint Merlis S.à r.l., having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 111320 as liquidator.

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to give to the liquidator the following power:

The prenamed liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the partners in the cases provided for by law;

- the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the appearing person, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le deux décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ICG MEZZANINE FUND 2000 C.V., constitué sous les lois de Jersey et ayant son siège social à Kleinwort Benson House, P.O. Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, JE4 8PQ représenté par son general partner INTERMEDIATE CAPITAL GP LIMITED avec siège social à Kleinwort Benson House, P.O. Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, JE4 8PQ, enregistré à Jersey sous le numéro 77367, (l'Associé Unique).

Laquelle partie comparante est représentée par Aichouba Becheikh, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

INTERMEDIATE CAPITAL GP LIMITED, précité agissant en qualité de general partner de ICG MEZZANINE FUND 2000 C.V. est le seul et unique associé de la société ICG MEZZANINE LUXCO N°3, S. à r.l., ayant son siège social établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.970, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 30 juin 2000, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 25 juillet 2001 numéro 567.

Les statuts de la société ont été modifiés une dernière fois par un acte du notaire instrumentant, du 6 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 juin 2006, numéro 1240 (la "Société").

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique entend le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes arrêtés au 31 mars 2007.

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes arrêtés au 31 mars 2007 tels que présentés par le conseil de gérance ainsi que le rapport du conseil de gérance.

Le résultat de l'exercice social au 31 mars 2007 s'élevant à EUR 17.494,46 et le résultat reporté de l'exercice précédent étant une perte de EUR 40.081,31, l'Associé Unique décide de reporter à nouveau le résultat au prochain exercice soit une perte de EUR 57.575,77.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes arrêtés au 31 mars 2008 tels que présentés par le conseil de gérance ainsi que le rapport du conseil de gérance.

Le résultat de l'exercice social au 31 mars 2008 s'élevant à EUR 44.661,90 et le résultat reporté de l'exercice précédent étant une perte de EUR 57.575,77, l'Associé Unique décide de reporter à nouveau le résultat au prochain exercice soit une perte de EUR 12.913,87.

Les comptes au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec celui-ci.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de ratifier la cooptation de Valérie Strappa, employée privée, avec adresse professionnelle au 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2007 et la nomme en qualité de gérant de la Société pour une période indéterminée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance pour les exercices sociaux se clôturant au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008.

Cinquième résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer Merlis S.à r.l., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 111320 en qualité de liquidateur.

Septième résolution

Les associés décident d'attribuer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il est dispensé de dresser inventaire;

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, cette personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Aichouba Becheikh, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2008 LAC/2008/48858 Reçu 12 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008157437/202/143.

(080185897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Brannefalk Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 90.898.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-first day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Filago AB, a company governed by the laws of Sweden having its registered office at 21230 Malmö, Brahällagatan 10, Suède.

"the principal"

here represented by Mr Patrick RÖMER, employee, residing professionally in L-2212 Luxembourg

"the proxy holder"

by virtue of a proxy under private seal given on September 24th, 2008.

which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company Brannefalk Invest (R. C. S. Luxembourg B Nr.90.898), a private limited liability company, with registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, was incorporated by deed of M^e Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg-Eich, on January 13, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr 234 of March 5th, 2003

2. That the corporate capital of the company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the principal as liquidator of the company declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

5. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

6. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

7. That the undersigned grants discharge to the managers.

8. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Filago AB, une société gouvernée par les lois de la Suède ayant son siège social à 21230 Malmö, Brahällagatan 10, Suède.
"le mandant"

ici représentée par Monsieur Patrick RÖMER, employé, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

"le mandataire"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 septembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société Brannefalk Invest, (R.C.S. Luxembourg B n° 90.898), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 13 janvier 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 234 du 5 mars 2003.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. RÖMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47291. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008157275/206/84.

(080185558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Barbasa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 26, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 117.156.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1) La société anonyme MARTIS HOLDING S.A., avec siège à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, (RC B No 52.160), ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Sandro PICA, demeurant professionnellement à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette.

2) La société anonyme AETOS IMMOBILIERE S.A., avec siège à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, (RC B No 52.168), ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Madame Carole LUDOVICY, demeurant à L- 4344 Esch/Alzette, 7, rue St Vincent, elle-même représentée par Monsieur Sandro PICA, ci-avant qualifié,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

- Monsieur Sandro PICA, préqualifié.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire d'acter les décisions suivantes:

- qu'il existe une société à responsabilité limitée «BARBASA S.à r.l.», avec siège à L- 4303 Esch/Alzette, 26, rue des Remparts, (RC B No 117.156), constituée suivant acte notarié du 1^{er} juin 2006, publié au Mémorial C No 1569 du 18 août 2006,

- que les comparantes sont les associées uniques de la prédite s.à r.l. BARBASA et concluent formellement à la dissolution de ladite société.

- qu'elles déclarent encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'elles assument personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- qu'elles donnent pleine et entière décharge aux deux gérantes à savoir Madame Nadia GRESSE et Letizia PICA pour l'exercice de leur mandat.

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-8030 Strassen, 12, rue du Kiem.

Nous Notaire avons donné acte de dissolution de la société "BARBASA S.à r.l.".

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cents euros (€ 900,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: PICA, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14156. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 novembre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008157279/207/43.

(080185463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Tamerza Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 80.667.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme «EDEN RESORT S.A.», avec siège à L- 4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, (RC B No 55.905), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à L- 4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Laquelle comparante, par son représentant susmentionné, a requis le notaire instrumentaire de documente comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme «TAMERZA INVEST S.A., ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, (R.C. B No 80.667), a été constituée suivant acte notarié en date du 8 février 2001, publié au Recueil Spécial du Mémorial numéro C No 791 du 21 septembre 2001.

2.- Qu'elle est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société «TAMERZA INVEST S.A.» et qu'en étant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société «TAMERZA INVEST S.A.», par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

3.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

4.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

5.- Qu'il a été procédé à l'annulation au registre des actionnaires de la société de la dissoute.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cent dix euros (€ 910,-) sont à la charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WAGNER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 25 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14414. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 novembre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008157287/207/40.

(080185449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

CVIII Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 142.001.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156898/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

S.C. Meyers & Krack, Société Civile.

Siège social: L-9144 Dellen, 27, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg E 3.339.

Im Jahre zweitausendacht, den vierundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain THOLL, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

1.- Herr Arsène MEYERS, Landwirt und dessen Ehegattin Dame Nicole KIRCHEN, Landwirtin, wohnhaft zusammen zu L-9144 Dellen, 27, rue du Lavoir,

geboren: Herr Arsène MEYERS zu Ettelbrück am 22. März 1956 (1956 0322-170) und Dame Nicole KIRCHEN zu Ettelbrück am 9. September 1962 (1962 0909-141),

2.- Herr Bernard KRACK, Landwirt und dessen Ehegattin Catherine CASEL, Landwirtin, wohnhaft zusammen zu L-9144 Dellen, 24, rue Principale,

Geboren Herr Bernard KRACK zu Ettelbrück am 3. Mai 1951 (1951 0503-255) und Dame Catherine CASEL zu Echternach am 8. September 1949 (1949 0908-180).

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihnen Nachfolgendes zu beurkunden:

1. Die zivile Gesellschaft „S.C. MEYERS & KRACK“, mit Sitz zu L-9144 Dellen, 27, rue du Lavoir, RCSL Nummer E 3.339,

wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. März 2007, veröffentlicht im Memorial C Seite 57207 von 2007.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt DREI HUNDERT ZWOELF TAUSEND SIEBEN HUNDERT EURO (€ 312.700,-), eingeteilt in DREI TAUSEND EIN HUNDERT SIEBEN UND ZWANZIG (3.127) Anteile zu je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), welche gezeichnet wurden wie folgt:

- Eheleute MEYERS-KIRCHEN, vorgenannt	1.964
- Eheleute KRACK-CASEL, vorgenannt	1.163
Total:	3.127

Übertragung von gesellschaftsanteilen

Sodann erklärten die vorgenannten Eheleute KRACK-CASEL andurch zu cedieren und zu übertragen, an Herrn Michel MEYERS, Landwirt, ledig, wohnhaft zu L-9144 Dellen, 27, rue du Lavoir, geboren zu Ettelbrück am 30. August 1987 (1987 0830-133), alle ihre Anteile an der genannten Gesellschaft, bestehend in EIN TAUSEND EIN HUNDERT DREI UND SECHZIG (1.163) Anteile zum Preise von DREI HUNDERT ZWEI TAUSEND ZWEI HUNDERT SECHZIG EURO (€ 302.260,-).

Herr Michel MEYERS, vorgenannt, verpflichtet sich sowie seine Erben und Rechtsnachfolger in solidarischer und unteilbarer Weise, diesen Verkaufspreis mittels EIN HUNDERT DREI UND ZWANZIG (123) monatlichen Zahlungen von je ZWEI TAUSEND VIER HUNDERT SIEBEN UND FUENFZIG EURO VIERZIG CENT (€ 2.457,40) an die Eheleute KRACK-CASEL zu bezahlen und zwar für das erste Mal am heutigen Tage, für das nächste Mal am 1. Dezember 2008 und für das letzte Mal am 1. Januar 2019.

Die Eheleute KRACK - CASEL bekennen die erste Rate in Höhe von ZWEI TAUSEND VIER HUNDERT SIEBEN UND FUENFZIG EURO VIERZIG CENT (€ 2.457,40) vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Michel MEYERS erhalten zu haben worüber hiermit Quittung und Titel.

Alle übrigen Zahlungen haben zu geschehen zu Händen oder gegen die Quittungen der Eheleute KRACK-CASEL oder auf eines durch dieselben zu bezeichnendes Bankkonto.

Herr Michel MEYERS wird vom heutigen Tage angerechnet Eigentümer, erhält den Genuss, und tritt in die Rechte und Pflichten der ihm übertragenen Anteile ein.

Annahme

Die vorgenannten Herren Arsène MEYERS und Bernard KRACK in ihrer Eigenschaft als Verwalter der vorgenannten Gesellschaft, stimmen dieser Gesellschaftsanteilübertragung zu, in Gemässheit von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, sowohl in eigenem Namen als auch für Rechnung der Gesellschaft und erkennen an dass die Übertragung ordentlich zugestellt wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach dieser Uebertragung von Gesellschaftsanteilen haben die Eheleute MEYERS-KIRCHEN und Herr Michel MEYERS, welche das gesamte Stammkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, und haben folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 4 der Statuten umzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt DREI HUNDERT ZWOELF TAUSEND SIEBEN HUNDERT EURO (€ 312.700,-).“

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft beschliessen Artikel 5 der Statuten umzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Das Gesellschaftskapital im Betrage von DREI HUNDERT ZWOELFTAUSEND SIEBEN HUNDERT EURO (€ 312.700,-), das in DREI TAUSEND EINHUNERT SIEBEN UND ZWANZIG (3.127) Anteile von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) aufgeteilt ist, wie folgt gezeichnet:

- Eheleute Arsène MEYERS, Landwirt, geboren zu Ettelbrück am 22. März 1956 (1956 0322 170) und Dame Nicole KIRCHEN, Landwirtin, geboren zu Ettelbrück, am 9. September 1962 (1962 0909 141), EIN TAUSEND NEUN HUNDERT VIER UND SECHZIG ANTEILE	1.964
- Herr Michel MEYERS, Landwirt, ledig, wohnhaft zu L-9144 Dellen, 27, rue du Lavoir, geboren zu Ettelbrück am 30. August 1987 (1987 0830-133), EIN TAUSEND EIN HUNDERT DREI UND SECHZIG ANTEILE	1.163
Zusammen	3.127

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder vermindert werden.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Statuten einen Artikel hinzuzufügen wie folgt:

„ **Art. 29.** Alle Umänderungen der vorliegenden Statuten, sowie alle sonstigen Aenderungen, welche die Situation der Gesellschaft betreffen, müssen der Verwaltung der Technischen Dienste der Landwirtschaft (ASTA) und dem Service d'Economie Rurale unverzüglich mitgeteilt werden“.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Dauer der Gesellschaft um ein Jahr zu verlängern, welche somit am 31. Dezember 2023 endigt.

Demgemäss wird Absatz eins von Artikel drei der Statuten abgeändert und ihm wird folgender Wortlaut gegeben:
„Die Dauer der Gesellschaft endigt am 31. Dezember 2023“.

Fünfter und letzter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Bernard KRACK als Verwalter abzurufen und ihm Entlastung für seine Tätigkeit zu gewähren.

Die Gesellschafter beschliessen weiter Herrn Arsène MEYERS in seiner Eigenschaft als Verwalter zu bestätigen und Herrn Michel MEYERS, vorgeannt als zweiten Verwalter für eine unbestimmte Zeit zu ernennen.

Demgemäss wird Absatz ein von Artikel 17 der Statuten abgeändert und ihm wird folgender Wortlaut gegeben:

„Die Geschäftsführung besteht aus zwei Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

- Herr Arsène MEYERS, vorgeannt,
- Herr Michel MEYERS, vorgeannt.“

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf ZWEI TAUSEND SECHS HUNDERT EURO (2.600 €).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: MEYERS - KIRCHEN - KRACK - CASEL - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} décembre 2008, Relation: MER/2008/1924. — Reçu douze Euros 12 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 décembre 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008157312/232/104.

(080185585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Eden Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 55.905.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme «PRIMECITE INVEST S.A.», avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, société anonyme sous la dénomination de "EDEN RESORT S.A.", (RC B No 55.905), constituée suivant acte reçu notarié du 18 juillet 1996, publié au Mémorial C No 558 du 30 octobre 1996.

- que la comparante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, la comparante soussignée déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société.

- que la comparante soussignée déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux et qu'elle assume tous éléments éventuels actifs et passifs;

- que la comparante soussignée donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société anonyme «EDEN RESORT S.A.».

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: WAGNER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 25 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14413. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 novembre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008157284/207/38.

(080185461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Dofleini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.821.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 27 novembre 2008

1. Madame Adriana DE ALCANTARA a démissionné de son mandat de gérante.
2. Monsieur Barry PORTER a démissionné de son mandat de gérant.
3. Le nombre de gérants a été diminué de quatre à trois.
4. La société à responsabilité limitée ALCANJANE S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 143.007, ayant son siège social à L-7244 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, 2, rue de la Paix, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée par sa seule signature.

Luxembourg, le 11.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

DOFLEINI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008157092/8619/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06216. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Luxproject S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7470 Saeul, 29C, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 143.450.

STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Carlo STROCK, employé privé, demeurant à L-2511 Luxembourg, 45, Boulevard Jules Salenty, Monsieur Roland ASSELBORN, employé privé, demeurant à L-8838 Wahl, 24, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée que ses mandants ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LUXPROJECT S.à R.L".

Art. 2. Le siège social est établi à Saeul.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce et la représentation dans les domaines du bâtiment et de l'industrie, ainsi qu'avec le service après vente.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENTS (24.800,-) EUROS, représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124,-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENTS (24.800,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par les associés comme suit:

Monsieur Carlo STROCK, préqualifié, cent parts sociales	100
Monsieur Roland ASSELBORN, préqualifié, cent parts sociales	100
Total: deux cents parts sociales	200.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,00 €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Carlo STROCK, préqualifié.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Roland ASSELBORN, préqualifié.
- La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

2) L'adresse de la société est fixée à L-7470 Saeul, 29C, Rue de Mersch.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: STROCK - ASSELBORN - THOLL

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 2008. Relation: MER/2008/1942. Reçu cent vingt-cinq Euros A 0,5% = 125,- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 11 décembre 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008157435/232/88.

(080185601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Logistik Diekirch S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 67.

R.C.S. Luxembourg B 93.200.

Aujourd'hui, le 9 juin 2008,

s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme L.T.L.D. S.A., LUXEMBURGER TRANSPORT LOGISTIK DIEKIRCH S.A., savoir:

- 1.- Monsieur Freddy HECK, administrateur de sociétés, demeurant à B-Eupen,
- 2.- Monsieur Bernd HECK, administrateur de sociétés, demeurant à B-Eupen,
- 3.- Monsieur Pierre BARATTO, administrateur de sociétés, demeurant à B-Waimes,
- 4.- La société anonyme JEAN HECK EUPEN, TRANSPORTS ET LOGISTIQUE S.A., ayant son siège social à B-Eupen, ici représentée par Monsieur Christian BERTRAND, administrateur de sociétés, demeurant à B-Battice.

A l'unanimité des voix, ils ont pris les décisions suivantes:

- 1.- Est nommé président du conseil d'administration, Monsieur Freddy HECK.
- 2.- Est nommé vice-président du conseil d'administration, la prédite société JEAN HECK EUPEN, TRANSPORTS ET LOGISTIQUE S.A.

3.- Sont nommés administrateurs-délégués:

Monsieur Pierre BARATTO, pour la réalisation des tâches managériales, administratives et financières de la société,
Monsieur Bernd HECK, pour la réalisation de la gestion journalière tant qu'elle se rapporte à la direction technique de l'activité de transport de la société.

Chacun des administrateurs-délégués a le pouvoir d'agir seul dans son domaine.

4.- Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué pourront être rémunérés sur décision unanime du conseil d'administration.

Fait à Mersch, le 9 juin 2008.

Signatures.

RECTIFICATIF

Dans un acte de société reçu par le notaire soussigné Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 9 juin 2008 sous le numéro 411 de son répertoire, enregistré à Mersch, le 12 juin 2008, MER/2008/986,

Le prénom de Monsieur Alfred HECK, administrateur de société, demeurant à B-Eupen, né à Montegnee (B) le 13 octobre 1959, fût indiqué «Freddy», alors que le prénom est Alfred ainsi qu'il résulte de sa carte d'identité belge numéro 590-4184093-24.

D'autre part, le notaire constate que le prénom de Monsieur Bernd HECK, administrateur de société, demeurant à B-Eupen, né à Eupen (B) le 16 septembre 1942 est bien «Bernd» comme indiqué dans l'acte, ainsi qu'il en résulte de sa carte d'identité belge numéro 590-4702875-50.

Le notaire soussigné, Maître Urbain THOLL, de résidence à Mersch, requiert de mentionner cette rectification dans ses registres partout où besoin sera.

Mersch, le 12 décembre 2008.

POUR REQUISITION

Urbain THOLL

Notaire

Référence de publication: 2008157330/232/44.

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2008, réf. DSO-CR00177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080185448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

E. Jegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.449.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht.

Den neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

SIND ERSCIENEN:

1.- Herr Edmund JEGEN, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in D-54636 Biersdorf am See, Erzbergstr. 33,

2.- Frau Claudia JEGEN, Steuerfachwirtin, wohnhaft in D-54636 Biersdorf am See, Kornmarkt 43.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zu treffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "E. JEGEN S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Tätigkeiten bzw. Dienstleistungen für Unternehmen und Einzelpersonen, die in Zusammenhang mit der kaufmännischen Abwicklung und Steuerung stehen, insbesondere das Erstellen von Lohn- und Finanzbuchhaltungen, von Jahresabschlüssen, Bilanzen und Steuererklärungen sowie die betriebswirtschaftliche Auswertung, die Kostenrechnung und das Controlling. Ferner gehört dazu die Erstellung von Unternehmens- und Bankkonzepten sowie die Geschäfts- und Zahlungsabwicklung mit Banken und sonstigen Geschäftspartnern im Auftrag der jeweiligen Mandanten. Zweck der Gesellschaft ist auch die Beratung anderer Unternehmen, insbesondere in den Bereichen Existenzgründung, Nachfolge, Betriebsaufspaltung, Expansion, Investition (auch in Bezug auf Investitionshilfen und Förderprogramme), Marketing, Personal, Vermögen und Wahl der Unternehmensform wie auch die Beratung zur steuerlichen Gestaltung von Gesellschaftsverträgen sowie die Vermittlung von Beratungen im Feld des europäischen Arbeits- und Steuerrechts. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten

ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss der Modalitäten verwirklichen, die ihr geeignet erscheinen.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in neunundneunzig (99) Anteile ohne Nennwert.

Die Anteile werden wie folgt übernommen

1.- Herr Edmund JEGEN, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in D-54636 Biersdorf am See, Erzbergstr. 33, Sechsendsechzig Anteile	66
2.- Frau Claudia JEGEN, Steuerfachwirtin, wohnhaft in D-54636 Biersdorf am See, Kornmarkt 43, dreiunddreissig Anteile	33
Total: neunundneunzig Anteile	99

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zu Geschäftsführer der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Edmund JEGEN, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in D-54636 Biersdorf am See, Erzbergstr. 33.
 - Frau Claudia JEGEN, Steuerfachwirtin, wohnhaft in D-54636 Biersdorf am See, Kommarkt 43.
- c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

Erklärung

Die Gesellschafter erklären, dass es sich um eine Familiengesellschaft handelt gemäss dem Gesetz vom 29. Dezember 1971, da die Gesellschafter miteinander verwandt sind.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. JEGEN, C. JEGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1681. Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,00 € à 0,50% = 62,50 €

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 12. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008157436/201/118.

(080185581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Luxtecnology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 135.122.

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Calogero SCHIFANO, gérant de société, demeurant à I-92100 Agrigento, Via Acrone, n° 74.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée LUXTECNOLOGY S. à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.122 (NIN 2007 2467 400).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 303 du 6 février 2008.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Calogero SCHIFANO.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Junglinster et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Junglinster.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, 12, rue Nicolas Glesener.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCHIFANO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1646. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008157338/201/37.

(080186099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Nesama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.134.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GORTIS COMMERCIAL S.A., ayant son siège social à Panama (Republic of Panama), Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 11 novembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société "NESAMA S.A.", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 128.134 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, le 25 avril 2007, acte publié le 11 juillet 2007 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1418;

2. Le capital de la société s'élève à EUR 31.000,-(Trente et un mille Euro) entièrement libéré, représenté par 31000 (trente et un mille) actions de valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune;

3. Le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société NESAMA S.A.;

4. Le mandant est propriétaire de la totalité des actions de la société "NESAMA S.A." et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société;

5. Le mandant approuve le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1^{er} janvier 2008 à ce jour;

6. Le mandant déclare, en tant que liquidateur, que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

7. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

8. Les livres et documents de la société NESAMA S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 17 novembre 2008, Relation LAC/2008/46047. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008157289/211/46.

(080185719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Appears:

Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE III S.C.A. SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 140.749 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 17, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2008, number 2036 and modified by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2008 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2361 dated September 26, 2008.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the MANGROVE III S.C.A. SICAR, prenamed, amounts now to FORTY SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 47,200.-) represented by ONE (1) fully paid Manager's Share, with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000.-), SEVENTY-TWO THOUSAND (72,000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) fully paid-up Participating Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) per Share.

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (EUR 220,000.-) represented by ONE Manager's Share held by the Manager with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000.-), ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1,800,000) Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) each and ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) Participating Shares, with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolution dated October 14, 2008 to increase the issued capital of the Company by TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 12,600.-) to raise it from the present amount of FORTY SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 47,200.-) to FIFTY NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 59,800.-) through the issuance of ONE HUNDRED TWENTY SIX THOUSAND (126,000) new Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of TWELVE MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 12,587,400.-).

The ONE HUNDRED TWENTY SIX THOUSAND (126,000) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE III S.C.A. SICAR prenamed, so that the total amount of TWELVE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 12,600,000.-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

"(b) the issued capital of the Corporation is set at FIFTY NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 59,800.-) represented by ONE (1) fully paid Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000.-), ONE HUNDRED NINETY EIGHT THOUSAND (198,000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) per Share and by TEN HUNDRED THOUSAND (100,000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 5,100.- (five thousand one hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE III S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 140.749 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2008, l'acte ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2008, sous le numéro 2036 et dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2361 daté du 26 septembre 2008.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital social de la Société MANGROVE III S.C.A. SICAR prédésignée, s'élève actuellement à QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 47.200,-) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000,-), SOIXANTE-DOUZE MILLE (72.000) actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale par action de DIX CENTIMES d'EURO (EUR 0,10), et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation d'une valeur de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 220.000,-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000,-), par UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune et par DIX MILLE (100.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,10) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolution du 14 octobre 2008, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600,-) pour le porter de son montant actuel de QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 47.200,-) à CINQUANTE NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 59.800,-) par la création de CENT VINGT SIX MILLE (126.000) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,10) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission totale de DOUZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT SEPT MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.587.400,-).

Les CENT VINGT SIX MILLE (126.000) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE III S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de DOUZE MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 12.600.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"(b) Le capital émis de la Société est fixé à CINQUANTE NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 59.800,-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000,-),

CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE (198.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 5.100,- (cinq mille cent euros).

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47991. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008156255/242/121.

(080184759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of First Euro Industrial Properties II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B95555, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-Attert, on 29 August 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1032 dated 6 October 2003 (the Company). The articles of association of Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 30 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2291 dated 12 October 2007.

There appeared:

FEIP TitleCo (Cayman) Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies,

duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The foresaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create a third category of managers; C Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 15. Representation of the Company.** The Corporation will be bound in all circumstances towards third parties by the joint signatures of a class A Manager, a class B Manager and a class C Manager or by the signature of the managing Director, without prejudice to the social decision in which such signatory power has been delegated to any person by the Board of Managers pursuant to the article 13 of the article of incorporation."

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Justin Chuter, Banker, born in Weybridge (United Kingdom) on January 7, 1959, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom as B Manager in replacement of Mr. David Swan, resigned.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, parc d'Activités Syrdall as C Manager.

Fourth resolution

The sole shareholder states that the Board of Directors of the Company is composed as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

C Manager:

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de First Euro Industrial Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.555, constituée le 29 août 2003 par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Resange-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1032 en date du 6 octobre 2003 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2291 en date du 12 octobre 2007.

A comparu:

FEIP TitleCo (Cayman) Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une troisième catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de classe A, d'un Gérant de classe B et d'un Gérant de classe C ou par la signature d'un Administrateur délégué, sans préjudice des décisions quant à la décision sociale en cas de délégation de pouvoir et mandats conférés par le Conseil de Gérance en vertu de l'article 13 des statuts."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre, comme gérant B, en remplacement de Monsieur David Swan, démissionnaire.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccie (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant C.

Quatrième résolution

L'associé unique constate que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

Gérant C:

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccie (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2008. Relation GRE/2008/4790. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008157302/231/120.

(080186022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Gerüstbau A. Mathieu GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 103.815.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 09.12.2008.

Pour Gerüstbau A. Mathieu GmbH

International Consulting Worldwide Sàrl

2, rue de la Moselle, L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2008153184/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

IFE II, Intermediate Finance Europe II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.432.

In the year two thousand eight, on the first day of December.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as special attorney in fact of the board of directors of IFE II Gestion, a société anonyme, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated on 7 July 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, no. 1392 of 15 December 2005 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 109.767, whose articles of associations have not been amended since this date (the "Manager"), acting in its capacity as sole manager of INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, in abbreviate IFE II, a société en commandite par actions SICAR, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated on 7 July 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, no. 792 of 8 August 2005 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 109.432, whose articles of associations have been amended for the last time on 31 January 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, no. 608 of 11 March 2008 (the "Company")

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 28 November 2008, a copy of which resolutions by the board of directors, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred eleven million three hundred ninety thousand two hundred Euro (EUR 111,390,200.-) divided into one million one hundred eleven thousand and one (1,111,001) class A shares (the "Class A Shares"), two thousand nine hundred (2,900) class B shares (the "Class B Shares"), which Class A Shares and Class B Shares are held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C share (the "Class C Share"), which is held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively the "Shares"), each Share having a nominal value of one hundred (100) euro.

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at two hundred million five hundred thousand and one hundred Euro (EUR 200,500,100.-) divided into two million (2,000,000) Class A Shares, five thousand (5,000) Class B Shares and one (1) Class C Share, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

III. That the board of directors of the Manager, in its meeting of 28 November 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided to issue seven hundred (700) new Class B Shares and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares.

IV. That the board of directors of the Manager confirmed on 28 November 2008 that an amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) corresponding to the payment of the nominal value of the seven hundred (700) new Class B Shares, each share with a nominal value one hundred Euro (EUR 100.-) per share, to be issued, has been received and is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments, and resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) by the issuance of seven hundred (700) new Class B Shares.

V. That as a consequence of the above mentioned issuance of shares, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at one hundred eleven million four hundred sixty thousand two hundred euro (EUR 111,460,200.-) divided into one million one hundred eleven thousand and one (1,111,001) class A shares (the "Class A Shares"), three thousand six hundred (3,600) class B shares (the "Class B Shares"), which Class A Shares and Class B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C share (the "Class C Share"), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively the "Shares"), each Share having a nominal value of one hundred (100) euro."

Expenses

The company was incorporated under the law regarding the investment companies in risk capital of June 15th, 2004, as amended and the expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de IFE II Gestion, une société anonyme ayant son siège social 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C n° 1392 du 15 décembre 2005, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.767, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date (le «Gérant»), agissant en sa qualité de gérant unique de INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, en abrégé IFE II, une société en commandite par actions SICAR ayant son siège social 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, n° 792 du 8 août 2005 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.432, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois à la date du 31 janvier 2008 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, n° 608 du 11 mars 2008 (la "Société"),

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 28 novembre 2008, une copie desdites résolutions du conseil d'administration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la société s'élève actuellement à cent onze millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cents euros (EUR 111.390.200,-) divisé en un million cent onze mille une (1.111.001) actions de catégorie A («les Actions de Catégorie A»), deux mille neuf cents (2.900) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), lesquelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B sont détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C»), qui est détenue par l'Associé Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société, (collectivement les «Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la société, le capital autorisé de la société a été fixé à deux cent millions cinq cent mille cent euros (EUR 200.500.100,-), divisé en deux millions (2.000.000,-) d'Actions de Catégorie A, cinq mille (5.000,-) Actions de Catégorie B et une (1) Action de Catégorie C, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. Que le conseil d'administration du gérant, lors de sa réunion du 28 novembre 2008 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé d'émettre sept cents (700) nouvelles Actions de Catégorie B et d'annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société.

IV. Que le conseil d'administration du Gérant a confirmé le 28 novembre 2008 qu'un montant de soixante dix mille euros (EUR 70.000,-) correspondant à une libération de la valeur nominale des sept cents (700) nouvelles Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à émettre, a été reçu par la Société et est à la libre disposition de la Société, comme prouvé au notaire instrumentant par présentation des documents concernant lesdits paiements, et a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) par l'émission de sept cents (700) nouvelles Actions de Catégorie B.

V. Qu'en conséquence de l'émission d'actions mentionnée ci-dessus le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent onze millions quatre cent soixante mille deux cents euros (EUR 111.460.200) divisé en un million cent onze mille une (1.111.001) actions de catégorie A («les Actions de Catégorie A»), trois mille six cents (3.600) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), lesquelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C»), qui sera détenue par l'Associé Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société, (collectivement les «Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).»

Frais

La société est soumise à la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque (SICAR) et les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48624. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008157412/206/131.

(080186120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

CoIData 4 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 121.379.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156886/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Mediterraneo Vip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 122.184.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2008.

Pour Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008156867/7899/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Colony Blue Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.597.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156883/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02182. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080184866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Uppsala S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.941.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 14 novembre 2008

1. Monsieur Paul MARX a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.
3. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.
4. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Venders (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
6. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
7. Monsieur Pietro LONGO, prénommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UPPSALA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008157008/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01009. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Cz2 Fair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 134.774.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156884/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02218. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080184872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

C7 Princes (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 117.162.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156885/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

I.

Mit Wirkung vom 15. November 2008 hat Herr Hans Hartmann sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates niedergelegt.

II.

Der Verwaltungsrat setzt sich mit Wirkung vom 15. November 2008 wie folgt zusammen:

Jürgen Grieger

Mitglied des Vorstandes Deutsche Hypothekenbank (Aktien-Gesellschaft)

Geschäftsansässig Georgsplatz, 8, D-30159 Hannover

Martin Halblaub

Mitglied des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale

Geschäftsansässig Friedrichswall, 10, D-30159 Hannover

Harry Rosenbaum

Administrateur-Délégué, Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.

Geschäftsansässig 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Markus Thesen

Administrateur-Délégué NORD/LB COVERED FINANCE BANK S.A.

Geschäftsansässig 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Christian Veit

Administrateur-Directeur NORD/LB COVERED FINANCE BANK S.A.

Geschäftsansässig 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Luxembourg, 8. Dezember 2008.

Dr. Ursula Hohenadel.

Référence de publication: 2008157088/1984/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Colony MARS (Lux) Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.136,25.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.807.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156887/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Cz2 Data S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.439.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156890/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

P 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.424.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

"Universal-Investment-Luxembourg, S. A.", eine als "société anonyme" nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft, welche ihren Gesellschaftssitz in 18-20, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach hat, im Luxemburger Handelsregister eingetragen ist unter Nummer B 75.014, handelnd im eigenen Namen aber auf Rechnung des "PE-Universal-Fonds FCP (SIF)", ein fonds commun de placement - fond d'investissement spécialisé, gegründet unter dem Luxemburger Gesetz vom 13. Februar 2007 spezialisierte Investment Funds betreffend,

hier vertreten durch Herrn Alain Nati in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer und Frau Evelyn Löhnertz in ihrer Eigenschaft als Prokuristin, beide beruflich niedergelassen in 18-20, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach und beide zusammen zeichnungsberechtigt für die Universal-Investment-Luxembourg, S.A.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, handelnd in ihrer oben beschriebenen Eigenschaft, hat die folgende Gründungssatzung einer Gesellschaft, welche sie hierdurch gründen will und welche sie angenommen hat, aufgesetzt:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form, Name. Es wird hiermit von dem Aktienzeichner und all denjenigen, welche Besitzer der hiermit geschaffenen Aktien werden könnten, eine Gesellschaft in Form einer "société anonyme" gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in dessen aktueller Fassung, dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt.

Die Gesellschaft firmiert unter dem Namen "P 2 S.A.".

Art. 2. Sitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Schuttringen, Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Einzel-Verwaltungsrats oder gegebenenfalls des Verwaltungsrats an jeden Ort innerhalb der Gemeinde Schuttringen verlegt werden.

Sollte der Einzel-Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat der Auffassung sein, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die normalen Geschäfte der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder den Austausch mit dem Büro am Gesellschaftssitz beziehungsweise zwischen dem Büro am Gesellschaftssitz und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen könnten,

so kann die Gesellschaft den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Beilegung dieser außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegen. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz der vorübergehenden Verlegung ihres Sitzes weiterhin eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Der Gesellschaftszweck umfasst den Eintritt in und die Ausübung jedweder Transaktionen, die unter dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen erlaubt sind, inklusive unter anderem dem Erwerb und der Übernahme durch jedwede Mittel, direkt oder durch andere Vehikel, von Risiken welche mit Ansprüchen oder beweglichen oder unbeweglichen, materiellen oder immateriellen Vermögenswerten, Forderungen oder Verbindlichkeiten Dritter verbunden sind oder die Gesamtheit oder Teile von Aktivitäten Dritter betreffen und die Ausgabe von Wertpapieren, deren Wert oder Ertrag von einem der in dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen genannten Risiken abhängig ist.

Insbesondere kann die Gesellschaft:

- durch Zeichnung, Ankauf, Austausch oder jedwede andere Weise Vermögenswerte aller Art erwerben, durch jedwede Weise alle Art von Vermögenswerten halten oder darüber verfügen und/oder Risiken in Bezug auf jedwede Vermögenswerte übernehmen;
- jedwede Rechte bezüglich dieser Vermögenswerte und Risiken ausüben;
- Garantien ausgeben und/oder Sicherungsrechte auf ihre Vermögenswerte bestellen soweit dies durch das Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen erlaubt ist;
- Einlagen bei Banken oder anderen Verwahrern hinterlegen;
- Finanzierungen aufnehmen, Anleihen, Wechsel und andere Schuldwertpapiere ausgeben, um ihre Tätigkeiten im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes auszuüben;
- jedwede Vermögenswerte gegen Gegenleistung zu übertragen.

Obenstehende Auflistung ist erklärend und nicht abschließend und gilt vorbehaltlich der Vorschriften des Gesetzes vom 22. März 2004 über Verbriefungen.

Die Gesellschaft kann jede Tätigkeit kommerzieller oder finanzieller Art ausführen, welche direkt oder indirekt mit der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes in Zusammenhang steht und jedweden Rechtsakt oder Geschäftstätigkeit durchführen und jedwede Befugnis ausüben, welche für nichtregulierte Verbriefungsvehikel unter dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen, welchem die Gesellschaft unterliegt, erlaubt sind und welche geboten, notwendig oder zweckmäßig zur Erfüllung der oben genannten Zwecke sind, vorausgesetzt, dass dieselben nicht den vorstehenden Zwecken widersprechen. Jedoch gilt einschränkend, dass die Gesellschaft keine bankenrechtliche Tätigkeiten ausführen darf; sie darf auch keine Rechtsakte und/oder Tätigkeiten durchführen und/oder Befugnisse ausüben, wobei sie einer Überwachung oder Regulierung durch irgendeine Aufsichtsbehörde unterliegen würde.

Artikel 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene und eingezahlte Kapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-) aufgeteilt.

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs, oder gegebenenfalls der Hauptversammlung der Aktionäre, der in Übereinstimmung mit nach Luxemburger Recht erforderlichen Regelungen für die Änderung von Gründungsstatuten gefasst werden muss.

Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Agiobeträge, die auf eine Aktie zusätzlich zu ihrem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann verwendet werden zur Ausschüttung an die Gesellschafter (einschließlich der Ausschüttung im Rahmen der Liquidation der Gesellschaft) oder aber zwecks Ausgleich von realisierten Nettoverlusten beziehungsweise Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage.

Artikel 6. Form der Aktien. Die Aktien werden in Form von Namensaktien ausgegeben.

Kapitel III. - Verwaltungsrat, Unabhängige(r) Wirtschaftsprüfer

Art. 7. Einzel-Verwaltungsrat. Falls die Gesellschaft nur einen alleinigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft von einem Einzel-Verwaltungsrat verwaltet werden, welcher alle in Artikel 11 erwähnten Befugnisse des Verwaltungsrates ausübt.

Art. 8. Verwaltungsrat . Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat verwaltet, der aus nicht weniger als drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen, besteht.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch den alleinigen Aktionär, (oder im Falle von mehreren Aktionären, von der Hauptversammlung der Aktionäre) gewählt, der ihre Anzahl und ihre Amtsdauer festlegt, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf; sie bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind. Sie sind wiederwählbar und können jederzeit, mit oder ohne Angabe von Gründen, durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs, oder im Falle von mehreren Aktionären durch die Hauptversammlung der Aktionäre abberufen werden.

Wird eine oder mehrere Stelle(n) im Verwaltungsrat wegen Todes, Pensionierung oder aus anderen Gründen vakant, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates ein neues Mitglied zur Ausfüllung dieser Lücke wählen, in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften. In diesem Fall müssen die Aktionäre in ihrer nächsten Hauptversammlung diese Wahl ratifizieren.

Art. 9. Sitzungen des Verwaltungsrates. Sollte es mehrere Verwaltungsratsmitglieder geben, muss der Verwaltungsrat aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Der Verwaltungsrat kann ferner einen Schriftführer ernennen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats sein muss und der für die Protokollführung während der Sitzungen des Verwaltungsrats verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat tritt nach Einberufung durch den Vorsitzenden zusammen. Eine Sitzung des Verwaltungsrates muss auf Wunsch zweier seiner Mitglieder einberufen werden.

Alle Verwaltungsratssitzungen finden im Großherzogtum Luxemburg statt.

Der Vorsitzende sitzt allen Hauptversammlungen der Aktionäre und allen Sitzungen des Verwaltungsrates vor, in seiner Abwesenheit ernennt die Hauptversammlung der Aktionäre oder der Verwaltungsrat ein anderes Mitglied als Vorsitzenden auf Zeit durch Mehrheitswahl der in dieser Hauptversammlung der Aktionäre oder der Verwaltungsratssitzung Anwesenden oder Vertretenen.

Außer in Dringlichkeitsfällen, welche in der Einladung zu dieser Sitzung dargelegt werden, werden die Sitzungen des Verwaltungsrates mindestens achtundvierzig Stunden (48) vor dem anberaumten Termin einberufen per Brief, Fax, E-Mail oder jedes andere, durch den Verwaltungsrat akzeptierte elektronische Kommunikationsmittel an alle Verwaltungsratsmitglieder. Jedes Einberufungsschreiben soll den Ort sowie die Tagesordnung der Sitzung angeben.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann schriftlich oder per Telegramm, Fax, E-Mail oder durch jedes andere elektronische Mittel, welches durch den Verwaltungsrat akzeptiert wird, auf die Einberufung verzichten. Für Sitzungen, deren Zeit und Ort in einem zuvor angenommenen Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind, ist keine gesonderte Einberufung erforderlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei den Sitzungen des Verwaltungsrates durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, indem es dieses hierzu schriftlich oder per Telegramm, Fax, E-Mail oder jedes andere elektronische Mittel, welches durch den Verwaltungsrat akzeptiert wird, bevollmächtigt.

Die Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates erfordert die Anwesenheit von mindestens einer Mehrheit von anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern.

Beschlüsse werden per Mehrheitsentscheid aller bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates hat bei Stimmgleichheit den Stichentscheid.

Ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder können an einer Sitzung durch eine Telefonkonferenzschaltung, eine Videokonferenz oder durch ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche sicherstellen, dass die teilnehmenden Personen gleichzeitig miteinander kommunizieren können, und die ihre Identifizierung ermöglichen. Diese Teilnahmeform wird der tatsächlichen Anwesenheit in einer Sitzung gleichgestellt und eine solche Sitzung wird als Sitzung am registrierten Sitz der Gesellschaft angesehen. Solche Telekommunikationsmethoden müssen alle technischen Erfordernisse erfüllen, die kontinuierlich die tatsächliche Teilnahme an der Sitzung und ihren Beratungen sicherstellen.

Ein von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichneter schriftlicher Beschluss steht einem Beschluss gleich, der in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung gefasst worden wäre. Solch ein Zirkularbeschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts festgehalten sein.

Art. 10. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen. Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden von dem Vorsitzenden und einem anderen Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet. Vollmachten bleiben dem Protokoll beigelegt.

Kopien oder Auszüge der Sitzungsprotokolle, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, untermzeichnet der Vorsitzende des Verwaltungsrates.

Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrates . Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um alle zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendigen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, welche diese Satzung oder die Gesetze nicht ausdrücklich dem alleinigen Aktionär oder gegebenenfalls der Hauptversammlung übertragen haben, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann ein oder mehrere Gremien einsetzen, deren Mitglieder keine Verwaltungsratsmitglieder sein müssen. In diesem Fall benennt der Verwaltungsrat die Mitglieder eines solchen Gremiums/ solcher Gremien und legt die Befugnisse eines solchen Gremiums/ solcher Gremien fest.

Art. 12. Übertragung von Befugnissen. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft innerhalb der täglichen Geschäftsführung an eine oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Handlungsbevollmächtigte, Angestellte oder andere Personen, die keine Aktionäre sein müssen, übertragen oder

kann spezielle Befugnisse übertragen oder Vollmachten erteilen, oder spezielle dauerhafte oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Vertreter seiner Wahl übertragen.

Art. 13. Bestellung eines ständigen Beauftragten. Jedes Verwaltungsratsmitglied, welches eine juristische Person ist, hat einen ständigen Beauftragten zu benennen.

Art. 14. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die Unterschrift des Einzel-Verwaltungsrats, gegebenenfalls die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Mitgliedern des Verwaltungsrates oder innerhalb des Bereiches der täglichen Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift der Person, an welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen worden ist, oder durch die gemeinschaftliche oder die alleinige Unterschrift derjenigen Person(en), denen von dem alleinigen Aktionär oder gegebenenfalls dem Verwaltungsrat eine besondere Zeichnungsvollmacht übertragen wurde, aber immer nur im Rahmen dieser besonderen Zeichnungsvollmacht, vertreten.

Art. 15. Unabhängiger Wirtschaftsprüfer. Die Jahresabschlüsse der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer geprüft.

Der/die unabhängige(n) Wirtschaftsprüfer werden/wird durch den Verwaltungsrat ernannt, der ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandates, das sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Kapitel IV. - Hauptversammlung

Art. 16. Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre . Jede ordnungsgemäß einberufene Hauptversammlung der Aktionäre vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Vorbehaltlich des oben genannten Artikels 11, hat sie die unbeschränkte Befugnis, Rechtsgeschäfte im Zusammenhang mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft anzuweisen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Die Hauptversammlung besitzt die ihr nach dieser Satzung und nach Recht und Gesetz zukommenden Befugnisse.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Hauptversammlung aus.

Art. 17. Jahreshauptversammlung. Die Jahreshauptversammlung wird am Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen, im Einberufungsschreiben angeführten Ort im Großherzogtum Luxemburg am ersten Freitag des Monats April eines jeden Jahres um 15.00 Uhr abgehalten.

Fällt dieser Tag auf einen Tag, an dem Banken in Luxemburg allgemein nicht geöffnet sind, wird die Versammlung am nächstfolgenden Geschäftstag abgehalten.

Art. 18. Weitere Hauptversammlungen. Der Verwaltungsrat kann zusätzlich zu der Jahreshauptversammlung weitere Hauptversammlungen einberufen. Diese Versammlung ist einzuberufen, wenn eine Anzahl von Aktionären, die mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, dies verlangt.

Ein oder mehrere Aktionäre, welche zusammen mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, können die Einbeziehung eines oder mehrerer zusätzlicher Punkte in die Tagesordnung der Hauptversammlung verlangen. Eine solche Anfrage ist spätestens fünf Tage vor der Hauptversammlung per eingeschriebenen Brief an den Gesellschaftssitz der Gesellschaft zu richten.

Hauptversammlungen sowie die Jahreshauptversammlung können außer Landes abgehalten werden, wenn dies nach dem abschließenden Urteil des Verwaltungsrats aufgrund von Umständen höherer Gewalt erforderlich ist.

Art. 19. Verfahren, Wahl. Die Hauptversammlung der Aktionäre wird einberufen durch ein Einberufungsschreiben, in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen. Sind alle Aktionäre bei einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, über die Tagesordnung der Versammlung unterrichtet zu sein, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Aktionär kann sich bei jeder Hauptversammlung durch schriftliche oder per Telegramm, Telex, Fax oder Email erteilte Vollmacht durch eine andere Person, die nicht selbst Aktionär sein muss, vertreten lassen.

Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme, vorbehaltlich der durch die Gesetze auferlegten Beschränkungen.

Soweit nicht anderweitig gesetzlich vorgeschrieben, werden Beschlüsse mit einfacher Mehrheit und ungeachtet der Anzahl der vertretenen Aktien gefasst.

Kopien oder Auszüge des Sitzungsprotokolls der Hauptversammlung, die in Rechtsverfahren vorgelegt werden sollen, sind von dem Vorsitzenden oder von zwei beliebigen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen.

Aktionäre, welche an einer Sitzung der Aktionäre via Videokonferenz oder jedweder anderen Telekommunikationsmethode, die ihre Identifizierung erlaubt, teilnehmen, sind bezüglich der Berechnung des Quorum und der Mehrheitsverhältnisses als anwesend anzusehen. Solche Telekommunikationsmethoden müssen alle technischen Erfordernisse erfüllen, die eine tatsächliche Teilnahme an der Sitzung und die kontinuierliche Übertragung ihrer Beratungen sicherstellen.

Art. 20. Alleiniger Aktionär. Wenn die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, stehen diesem alleinigen Aktionär alle in Artikel 16 genannten Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre zu.

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs, welche im Rahmen des ersten Absatzes dieses Artikels gefasst werden, sind in einem Protokoll festzuhalten oder als schriftliche Entscheidungen anzufertigen.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Jahresabschluss, Gewinnverwendung

Artikel 21. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Tag im Dezember eines jeden Jahres.

Der Einzel-Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat, stellt den Jahresabschlussbericht auf.

Artikel 22. Gewinnverwendung. Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt, sobald die gesetzliche Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des ausgegebenen Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Einzel-Verwaltungsrates oder gegebenenfalls des Verwaltungsrates bestimmt die Hauptversammlung der Aktionäre oder gegebenenfalls der alleinige Aktionär, wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll. Es kann beschlossen werden, dass der Reingewinn vollständig oder teilweise einer Rücklage oder Rückstellung zugewiesen wird, auf das nächste Geschäftsjahr vorgetragen wird oder an die Aktionäre ausgeschüttet wird.

Gemäß den per Gesetz festgelegten Bedingungen kann der Einzel-Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat eine Vorauszahlung auf die Dividenden vornehmen. Der Einzel-Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat legt den Betrag und den Zahltag einer solchen Zwischenausüttung fest.

Kapitel VI. - Auflösung, Abwicklung

Art. 23. Auflösung, Abwicklung. Die Gesellschaft kann durch Beschluss des alleinigen Aktionärs oder gegebenenfalls der Hauptversammlung, der in Übereinstimmung mit den für eine Satzungsänderung erforderlichen Quorum und Mehrheiten gefasst worden ist, aufgelöst werden, soweit gesetzlich nichts anderes vorgeschrieben ist.

Wird die Gesellschaft vorzeitig, oder falls anwendbar durch Zeitablauf aufgelöst und liquidiert, so soll die Liquidierung der Gesellschaft von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt werden, die von dem alleinigen Aktionär oder gegebenenfalls der Hauptversammlung vom Verwaltungsrat benannt wurden und deren Befugnisse und Vergütung von denselben festgelegt wurden.

Kapitel VII. - Beschränkter Regress und Non petition

Art. 24. Beschränkter Regress. Forderungen gegen die Gesellschaft seitens Inhabern von Schuldwertpapieren, welche die Gesellschaft ausgegeben hat, oder seitens anderer Gläubiger, sind in Hinblick auf den Rückgriff beschränkt auf die Vermögenswerte der Gesellschaft.

Forderungen gegen die Gesellschaft seitens Inhabern von Schuldwertpapieren, welche die Gesellschaft im Hinblick auf ein spezifisches Kompartiment ausgegeben hat, oder seitens Gläubiger deren Forderungen sich auf ein spezifisches Kompartiment beziehen, sind im Hinblick auf den Rückgriff beschränkt auf die Vermögenswerte dieses Kompartiments.

Art. 25. Non Petition. Kein Inhaber von Schuldwertpapieren, welche die Gesellschaft ausgegeben hat, oder kein anderer Gläubiger der Gesellschaft hat das Recht jedwedes Vermögen der Gesellschaft zu verpfänden oder ein Konkurs-, Insolvenz-, Überwachungs-, Verwaltungs-, Zahlungsaufschub-, Vergleichs-, Moratoriums- oder ähnliches Verfahren anzustrengen, außer dies ist per Gesetz vorgeschrieben.

Kapitel VIII. - Anwendbares Recht

Art. 26. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, welche nicht durch die vorliegende Satzung geregelt sind, bestimmen sich nach dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner zuletzt geltenden Fassung und dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar bestätigt, dass die Bedingungen des Artikels 26 nach dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner zuletzt geltenden Fassung, beachtet worden sind.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungsdatum der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung

Die erschienene Partei, welche die Gründungssatzung aufgesetzt hat, hat folgende Aktien gezeichnet und den folgenden Betrag wie folgt eingezahlt:

Aktienzeichner	gezeichnetes Kapital (EUR)	Anzahl der Aktien	Aktienagio (EUR)	eingezahlter Betrag (EUR)
Universal-Investment-Luxembourg S.A. handelnd im eigenen Namen aber auf Rechnung des PE-Universal-Fonds FCP (SIF), vorgenannt;	31.000,-	310	3.100,-	34.100,-
Gesamt:	31.000,-	310	3.100,-	34.100,-

Der Aktienzeichner erklärt, dass er dreihundertzehn (310) Aktien für einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-) zu einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (EUR 100,-), zusammen mit einem Aktienagio in Höhe des Gesamtbetrages von dreitausendeinhundert Euro (EUR 3.100,-) zeichnet und die Aktien sowie das Aktienagio in bar einzahlt. Der Betrag von vierund dreißigtausendeinhundert Euro (EUR 34.100,-) steht daher von nun an der Gesellschaft zur Verfügung. Der unterzeichnende Notar hat über die obigen Zahlungen Nachweise erhalten.

Geschätzte Kosten

Die Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro geschätzt.

Beschluss des alleinigen Aktionärs

Die oben genannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

I) Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3) festgelegt.

Folgende Personen werden für einen Zeitraum, der mit der nächsten ordentlichen Hauptversammlung endet, zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu gewählt:

1. Herr Stefan Rockel, Angestellter, beruflich niedergelassen in 60325 Frankfurt am Main, Erlenstrasse, 2, Deutschland;
2. Herr Alain Nati, Angestellter, beruflich niedergelassen in 5365 Münsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall, Luxemburg;
3. Herr Frank Egermann, Angestellter, beruflich niedergelassen in 10711 Berlin, Kurfürstendamm, 111-113, Deutschland.

II) Sitz der Gesellschaft ist in L-5365 Münsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

Worauffin vorliegende Urkunde, am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Münsbach, Großherzogtum Luxemburg, aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende Urkunde, mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: A. NATI, E. LÖHNERTZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 4 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14828. Reçu mille deux cent cinquante euros. Droit fixe: 1.250,- €.

Le Receveur ff. (signé): N.BOICA.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 8. Dezember 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008156263/239/282.

(080184824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Molzberger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.433.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Rolf MOLZBERGER, Malermeister, wohnhaft in D-54459 Wiltingen, Klosterbergstrasse, 115.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "MOLZBERGER S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Ausführung von Maler- und Dekorateurarbeiten sowie der Handel mit Malerbedarf.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Herrn Rolf MOLZBERGER, Malermeister, wohnhaft in D-54459 Wiltingen, Klosterbergstrasse, 115, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Rolf MOLZBERGER, Malermeister, wohnhaft in D-54459 Wiltingen, Klosterbergstrasse, 115.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6730 Grevenmacher, 40, Grand-rue.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. MOLZBERGER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1682. Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500,00 € à 0,50% = 62,50 €).

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 12. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008156271/201/106.

(080185122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Cz2 Bazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 136.626.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156900/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Blue Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.438.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156888/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Marienberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 91.795.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 novembre 2008 que:

Le siège social est transféré de L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon à compter du 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008156563/317/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

C8 Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.270.

Suivant décision du gérant, en date du 30 octobre 2008, le siège social de la société a été transféré du 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008156889/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.
